

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1331

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition de 31 lots dans un immeuble en copropriété situé 1 rue Verlet-Hanus et appartenant à la Ville de Lyon - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit immeuble

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1331**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition de 31 lots dans un immeuble en copropriété situé 1 rue Verlet-Hanus et appartenant à la Ville de Lyon - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit immeuble

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte :

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire métropolitain, la Métropole de Lyon propose l'acquisition de 31 lots dans l'immeuble en copropriété situé 1 rue Verlet-Hanus à Lyon 3ème et appartenant à la Ville de Lyon.

Cette acquisition s'inscrit dans la suite de la déclaration d'utilité publique (DUP) Multisites II, engagée par arrêté préfectoral du 26 septembre 2014 et prorogé par arrêté du 14 août 2019 et qui a permis de maîtriser la partie privée de la copropriété. Cette procédure concerne l'opération de démolition-reconstruction et de réhabilitation d'immeubles d'habitation inscrits en emplacements réservés en vue de la réalisation de programme de logements sociaux, dont l'immeuble du 1 rue Verlet-Hanus.

II - Désignation des biens

Les lots objets de la vente sont les suivants :

- au rez-de-chaussée : lot n° 1 : local commercial de 56,87 m², avec les 58/1 000 des parties communes attachés à ce lot,

- au 1^{er} étage :

. lot n° 7 : un logement de 34,52 m², avec les 22/1 000 des parties communes attachés à ce lot,

. lot n° 8 : un logement de 45 m², avec les 46/1 000 des parties communes attachés à ce lot,

. lot n° 10 : un logement de 34 m², avec les 36/1 000 des parties communes attachés à ce lot ;

- au 2^{ème} étage :

. lot n° 14 : un logement de 36 m², avec les 39/1 000 des parties communes attachés à ce lot,

. lot n° 15 : un logement de 45,04 m², avec les 48/1 000 des parties communes attachés à ce lot,

. lot n° 52 (ex lot n° 16) : un logement de 26 m², avec les 26/1 000 des parties communes attachés à ce

lot ;

- au 3^{ème} étage :

- . lot n° 20 : un logement de 36 m², avec les 39/1 000 des parties communes attachés à ce lot,
- . lot n° 21 : un logement de 45,28 m², avec les 48/1 000 des parties communes attachés à ce lot,
- . lot n° 22 : un logement de 25,34 m², avec les 23/1 000 des parties communes attachés à ce lot,
- . lot n° 24 : un logement de 17,23 m², avec les 13/1 000 des parties communes attachés à ce lot ;

- au 4^{ème} étage :

- . lot n° 25 : un logement de 36 m², avec les 36/1 000 des parties communes attachés à ce lot,
- . lot n° 26 : un logement de 44,55 m², avec les 46/1 000 des parties communes attachés à ce lot,
- . lot n° 27 : un logement de 36 m², avec les 2/1 000 des parties communes attachés à ce lot ;

- au 5^{ème} étage :

. lots 28 et 29 réunis en un logement de 75 m² avec les 68/1 000 des parties communes attachés à ce lot ;

- en sous-sol :

. les lots n° 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 42, 43, 46, 48, 49 et 51 : 15 caves en sous-sol, avec 1/1 000 des parties communes attachés à chacun de ces lots.

III - Projet et conditions de la vente

Aux termes du projet d'acte, l'acquisition de ces lots interviendrait au prix de 1 113 000 €, biens vendus libres de toute occupation.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une mise à disposition ultérieure, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 5 juillet 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 1 113 000 €, de 31 lots dans un immeuble en copropriété situé 1 rue Verlet-Hanus à Lyon 3^{ème} et appartenant à la Ville de Lyon, dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements sociaux, ainsi que l'annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété dudit immeuble.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier) individualisée le 24 janvier 2022, pour un montant de 80 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP14O7868.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 21 - comptes 2111 et 21321 - fonction 552, pour un montant de 1 113 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 14 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279162-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
